

## SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le mardi 13 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François DUMARS, Maire.

Présents : Mrs Robert MABILLOTTE, Frédéric LANGLOIS, Loïc TAPISSIER, Philippe PICQUE. Mmes Sophie FOUCAULT, Annick DUPONT, Sophie CHAUMEIL, Isabelle DESHAYES, Pascaline HAMONIER.

Absents Excusés : Mmes Isabelle POSTEL, Mrs Patrick DELANDE, Jean-François GOMEZ, Jean –Claude BAGUET donne pouvoir à Pascaline HAMONIER.

Mme Sophie FOUCAULT est nommée secrétaire de séance.

**Observation sur le compte rendu précédent** : Mme Isabelle DESHAYES souhaite que soit indiqué qu'elle a voté contre le recrutement d'un contrat unique d'insertion pour le fonctionnement de la bibliothèque et la mairie car elle reproche qu'il n'y a pas eu d'annonce diffusée aux Songeonnois.

Monsieur François DUMARS informe le Conseil Municipal qu'il vient de recevoir une lettre recommandée avec accusé de réception de Madame Charlotte CHAUSSEE annonçant sa démission en qualité de conseillère municipale. Mme Charlotte CHAUSSEE explique que ses obligations professionnelles, notamment ne lui permettent plus d'assister régulièrement aux séances du Conseil Municipal et de s'impliquer dans la vie municipale comme elle le souhaitait.

Monsieur DUMARS explique les dispositions relatives au remplacement d'un conseiller municipal dans les communes de plus de 1 000 habitants : le conseiller municipal suivant de la liste dont fait partie le conseiller remplacé, remplace immédiatement le conseiller démissionnaire, sans que les électeurs soient de nouveau invités à voter. En l'espèce, le conseiller suivant est Mme Murielle DEBURE avec qui Mr DUMARS a pris contact immédiatement. Mme DEBURE a demandé un temps de réflexion avant d'accepter définitivement. Pour le cas où Mme DEBURE n'accepterait pas, c'est le conseiller suivant : Mr Olivier DELAMARRE qui serait remplaçant. A défaut à nouveau, aucun remplacement n'est effectué.

Mr DUMARS remercie Mme CHAUSSEE de son action depuis le début de sa mandature.

### **PROJET DE DELIBERATION SUR LE NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP) AVANT LA VALIDATION DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DU CENTRE DE GESTION DE L'OISE**

Vu le décret N° 2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création des régimes indemnitaires tenant compte des fonctions sujétions expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique d'état applicable aux collectivités territoriales à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce nouveau régime indemnitaire a vocation à remplacer toutes les primes de la fonction publique. Ce nouveau régime est applicable aux fonctionnaires stagiaires et titulaires à temps complet, à temps non complet. Sont exclus les vacataires, les contrats aides, les apprentis.

Monsieur le Maire propose de reconduire la rémunération que chaque agent perçoit actuellement chaque mois, savoir :

- pour la filière technique : le montant de l'IEMP (Indemnité d'exercice des missions de préfectures)
- pour la filière administrative : le montant de l'IEMP (Indemnité d'exercice des missions de préfectures) et de IFTS (Indemnité forfaitaires pour travaux supplémentaires).

Il reste à définir la durée de l'ancienneté pour pouvoir prétendre au régime indemnitaire. Cette question sera revue ultérieurement Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ce projet de délibération.

Mme DESHAYES demande d'établir un tableau chiffré des perspectives de carrière pour le personnel communal.

## **TRANSFERT DE LA COMPETENCE PARTIELLE « VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE**

Monsieur le Maire explique que les voiries d'intérêt communautaire doivent être définies dans un délai de deux ans suivants le transfert de compétence, sur la base de critères objectifs (éléments structurants et géographiques, éléments d'ordre qualitatif, éléments d'ordre quantitatif, intérêt communautaire, rôle local de la trame routière (Conseil départemental, Communes, CCPV),

L'objectif principal de cette prise de compétence partielle est d'agir en faveur des communes, sous la forme d'un groupement de commandes communautaires, pour les travaux de réparations et de gravillonnage des voies communales de la Picardie Verte.

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, les membres avaient demandé des compléments d'informations sur ce transfert de compétence. Mr DUMARS a demandé des renseignements complémentaires à la CCPV. Aucune précision n'a pu être donnée puisque les voiries d'intérêt communautaire n'ont pas encore été définies et aucune projection chiffrée n'a été entreprise pour le moment. La CCPV demande de voter le transfert de compétence dès maintenant pour organiser la nouvelle compétence avant 2020, époque à laquelle la compétence sera transférer automatiquement.

Mr DUMARS rappelle que le transfert de compétence est décidé par le vote en conseil communautaire à la majorité des deux tiers des communes représentant la moitié de la population, ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population. Mr DUMARS précise qu'au cours d'une réunion récente à la CCPV, il a demandé qu'avant une demande de transfert de compétence, une information précise soit remise par la CCPV à chacune des communes.

Compte tenu de l'absence d'informations complémentaires par la CCPV, sur le transfert de compétence voirie, le Conseil Municipal maintient sa volonté ne pas délibérer sur ce transfert de compétence.

## **LOGEMENT A COTE DE LA BIBLIOTHEQUE - STUDIO – PLACE DU GENERAL DE GAULLE**

Suite au départ de Mademoiselle Blandine RANCON en date du 19 août 2016. Ce logement est vacant depuis cette date. Une personne avait déposé sa candidature pour louer ce logement. Elle a fait savoir tout dernièrement qu'en définitive elle renonçait à louer le logement communal. Les candidatures sont à déposer au secrétariat de mairie et la décision sera prise au Conseil Municipal.

## **DEVIS PHOTOCOPIEUR POUR LE SECRETARIAT DE MAIRIE : ACHAT OU LOCATION**

Monsieur le Maire présente un comparatif de prix de photocopieurs de la Société TOSHIBA et de la Centrale d'Achat UGAP avec deux variantes : soit achat, soit location, pour le secrétariat de mairie. Une présentation chiffrée du coût d'entretien actuel et du futur coût est présentée. Après discussion le Conseil Municipal décide d'acheter un photocopieur TOSHIBA par l'intermédiaire de l'UGAP avec contrat d'entretien. Le Conseil Municipal vote à 10 voix pour 1 abstention.

Néanmoins des renseignements devront être pris au préalable auprès de la Mairie de GREMEVILLIERS qui avait opté pour la Centrale d'Achat UGAP et qui semble avoir rompu ce contrat.

## **DECORATION DE NOEL**

Des devis seront présentés pour la prochaine réunion du Conseil Municipal pour des projecteurs à installer à l'Eglise et à la Halle.

## **MAISON FAMILIALE RURALE : Collaboration Fleurissement**

Des élèves de la Maison Familiale Rurale doivent réaliser dans le cadre de leur formation un projet de fleurissement au cours de l'année scolaire 2016/2017 pour une durée d'environ 90 heures avec 10 élèves. Mr MABILLOTTE a rencontré le responsable formation pour définir les modalités et les emplacements. Il s'agit d'une réflexion sur le massif rue des Champs, au niveau du calvaire de la Rue de la Briqueterie et de la Rue Amand. Le Conseil Municipal est d'accord pour cette action.

## **ORGANISATION DU CONCERT DU JEUDI 13 OCTOBRE 2016**

Mme FOUCAULT fait le compte rendu de la réunion relative à l'organisation du concert prévu le 13 octobre 2016 à l'église de SONGEONS avec Boris BERESVOSKI, pianiste. Le prix d'entrée est de 10 € pour les adultes et de 5€ pour les enfants / adolescents de moins de 18 ans. Des réservations avec le règlement en chèque uniquement peuvent être déposés au secrétariat de mairie ou à la Communauté de Communes de la Picardie Verte dès maintenant.

Certaines vérifications sont à effectuer ; le ménage de l'église est prévu le samedi 8 octobre 2016 à 9 heures. Mr PROVOST sera contacté pour le pot d'amitié après le concert.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mr DUMARS précise qu'un arrêté a été pris pour le marquage au sol de la ligne jaune Rue du Maréchal de Boufflers du N° 55 au N° 63. Des riverains demandent s'il est envisageable de prévoir un stationnement possible de 15 minutes maximum afin qu'ils puissent déposer leurs courses chez eux. Cette demande est acceptée à 1 voix contre et 10 voix pour Un panneau de signalisation adapté sera installé.

Mr DUMARS informe le Conseil Municipal que Mr Jean-Yves MALHERBE donne congé à compter du 16 novembre 2016 pour la location d'un box sis 39, Route de Dieppe.

Mr DUMARS informe le Conseil Municipal que la Commune n'a pas été retenue pour le concours départemental de l'Oise des villes et villages fleuris 2016. Néanmoins le Conseil Départemental nous engage vivement à poursuivre les efforts pour le fleurissement de notre commune pour les années à venir.

Mr DUMARS informe le Conseil Municipal que la Mairie de CAMPEAUX organise la fête des drapeaux le dimanche 16 octobre 2016.

L'association « Les bouts d'chou » remercie la municipalité pour le versement de la subvention 2016.

Mr et Mme TOMBOIS domiciliés à VILLEMBRAY organisent chez eux les journées du patrimoine le samedi 17 septembre et dimanche 18 septembre de 14 H à 19 H (Animation musicale, démonstration d battage de blé à l'ancienne - Entrée gratuite).

A l'occasion des journées du patrimoine à Songeons, des visites guidées gratuites, conduite par Mr et Mme CAYEUX sont programmées le samedi 17 septembre et le dimanche 18 septembre - 15 heures Eglise, 16 heures : circuit dans le village.

A l'occasion des journées du patrimoine, un concert est organisé le samedi 17 septembre 2016 à 19 H 30 à la collégiale Saint Pierre de Gerberoy. (Les moments musicaux de Gerberoy).

L'association « Hêtre et Lavoir » organise le samedi 17 septembre 2016 à 20 heures à la salle culturelle de Songeons un concert et expo-photos – Le tarif est de 6 €.

A l'occasion de la Semaine Bleue, la résidence « Temps de Vie » organise un repas le jeudi 6 octobre 2016 à partir de 12 heures sur le thème : « LE RIRE ».

Les associations NOOE EMPLOI et BIEN CHEZ SOI organisent leurs assemblées générales le lundi 26 septembre 2016 à 17 H dans leurs locaux à GRANDVILLIERS.

Mr MABILLOTTE informe le Conseil Municipal que la bourse aux plantes aura lieu le dimanche 9 octobre 2016 à Songeons sous la Halle. Les exposants laissent des plantes invendues pour le fleurissement communal.

Mr MABILLOTTE fait le compte rendu de la réunion du lundi 12 septembre 2016 avec ENEDIS. ENEDIS a la possibilité de faire l'élagage des arbres qui gênent les lignes électriques et la facture sera envoyée directement au propriétaire.

Mr MABILLOTTE informe le Conseil Municipal que les travaux de renforcement de la canalisation d'eau potable entre Songeons et Séronville commenceront fin septembre pour le démarrage des travaux.

Mme HAMONIER demande s'il serait possible de refaire la peinture des lignes blanches de la Route de Dieppe.

Mme HAMONIER et Mr BAGUET se sont rendus à la cantine pour une visite ponctuelle. Il y avait 110 enfants ce jour-là. Le fonctionnement de la cantine semble donner satisfaction.

Mme HAMONIER informe le Conseil Municipal que les travaux concernant le sanitaire handicapé à l'école élémentaire sont terminés et qu'une proposition de travaux a été faite pour les autres sanitaires à l'école élémentaire.

Une personne a interpellé Mme HAMONIER au sujet d'une création d'une maison d'assistantes maternelles (MAM). Le Conseil Municipal demande qu'un conseil auprès de la P.M.I. service petite- enfance du Conseil Départemental soit demandé au préalable.

Mr TAPISSIER, Président du Tennis Club de Songeons informe le Conseil Municipal qu'un règlement intérieur a été validé par le Conseil d'Administration et une convention type a été établie pour les établissements scolaires.

Mr TAPISSIER précise que le bulletin municipal sera distribué dans les boîtes aux lettres de Songeonnois et Songeonnoises début octobre.

Mr LANGLOIS demande la création d'une commission pour l'aménagement du centre bourg de Songeons. Des contacts seront pris auprès du C.A.U.E. (Conseil Architecture Urbanisme Environnement). La commission sera composée : Mrs François DUMARS, Frédéric LANGLOIS, Robert MABILLOTTE, Mmes Isabelle DESHAYES, Sophie CHAUMEIL, Sophie FOUCAULT et les commerçants intéressés.

Mr LANGLOIS précise qu'une réunion de l'UCAS est prévue le jeudi 29 septembre 2016 à 20 heures à la Mairie de SONGEONS. L'ordre du jour est le suivant : Préparation de la brocante, aire de Camping-Car, intervention de Mme Mylène VILLEMINOT, responsable Economie et Mutualisation auprès de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Mr LANGLOIS précise que le budget prévu sur l'exercice 2016 pour des travaux d'entretien sur certains équipements et bâtiments n'est pas utilisé.

Mme DUPONT demande le suivi du dossier de l'aménagement du Carrefour Route de Dieppe. Un rendez-vous est fixé mercredi 14 septembre 2016 à 8 H 30 à la Mairie avec le Bureau d'études EVIA.

Mme DESHAYES indique que la Commission travaux ne se réunit pas régulièrement sur les projets.

Mme DESHAYES demande à nouveau à recevoir les comptes rendus du SIVOS de SONGEONS.

Mr MABILLOTTE demande qu'un arrêté d'interdiction de stationner soit pris concernant la Rue de la Gare. Il s'agit en fait d'une obligation. Une annonce sera faite aux parents d'élèves avant la prise de cet arrêté.

Le Conseil Municipal remercie le Comité des Fêtes pour la bonne organisation de la fête de Songeons.

Fin de séance à 22 H 25 mm

Prochaine réunion le mardi 11 octobre 2016 à 19 heures 30.